

Observations reçues jeudi 27/12/2018 à 19H58 sur projet éolien LES CENT MENCAUDEES à SOLESMES

Monsieur le commissaire enquêteur

Je pense que le projet soumis à l'enquête en cours n'est sans doute ni pire ni meilleur qu'un autre et mon but n'est pas de le condamner sur la base des divers préjugés s'attachant généralement à l'activité éolienne.

Je regrette simplement que, réglementation oblige, nous n'ayons la possibilité de nous prononcer que sur ce seul projet alors que le Pays Solesmois s'est engagé dans un projet éolien alternatif co-géré dont le seul tort sera d'avoir connu une genèse plus tardive que celui du pétitionnaire.

Le vent, comme l'eau, font partie du patrimoine universel.

Les entreprises qui prennent les risques financiers pour l'exploiter doivent recevoir une juste rémunération. Les territoires qui hébergent les aérogénérateurs, et en supportent les inconvénients, doivent, à mon sens, également bénéficier de retombées compensatoires aidant à leur développement.

Le pétitionnaire rétorquera sans doute que son projet permettra de faire travailler des personnes sur le bassin d'emploi local, et qu'il s'acquittera des impôts et taxes réglementaires liés à son activité.

Il en serait de même pour le projet alternatif du Pays Solesmois, avec l'avantage qu'il générerait des retombées supplémentaires pour le territoire, ne résultant nullement d'une prise en otage du secteur privé, mais d'un accord négocié à la loyale selon les procédures consultatives réglementaires, et avec des modalités satisfaisant les deux parties.

Comme beaucoup, c'est à ce type de "partenariat public-privé" aidant au développement des territoires sans remettre en question l'initiative privée que j'aspire pour l'avenir, et non à cette espèce de concurrence digne du Far-West où les opérateurs dégainent leur projet éolien le plus rapidement possible afin de griller la politesse à leurs concurrents, aboutissant ainsi souvent à des projets peu structurés, insuffisamment concertés et faisant l'objet du rejet de la population et de ses représentants élus, comme c'est hélas le cas pour celui faisant l'objet de la présente consultation (bien que le dossier mis à enquête n'en fasse pas état, ce qui pénalise la compréhension de l'ensemble de la démarche pour le public amené à le consulter et le commenter).

Je regrette donc dans ces conditions de devoir donner un avis défavorable au projet faisant l'objet de la présente enquête (et donne en revanche un avis favorable au projet porté par la communauté de communes du Pays Solesmois, sans ignorer qu'il n'en fasse pas l'objet).

Vous remerciant pour votre écoute,

bien sincèrement.

Patrick DHELLEMES